

REVISION

Plan de zonage
vue d'ensemble

4.2.1

LEGENDE :

ZONE URBAINE :

- **Ua** : secteurs de bâti ancien (hameaux et villages) de densité variable
- **Ub** : zones agglomérées denses
- **Uc** : zones d'extension de l'urbanisation de densité moyenne
- **Ud** : zones d'extension de l'urbanisation de faible densité
- **Ue** : secteurs réservés aux activités industrielles, artisanales ou agricoles et aux entrepôts
- **Uf** : secteurs dédiés aux besoins collectifs directement liés au tourisme estival et hivernal, aux sports et aux loisirs
- **Ug** : secteurs dédiés à la réalisation de stationnements extérieurs non couverts
- **Ug1** : secteurs dédiés à la réalisation de stationnements extérieurs
- **Uj** : secteurs de bâti ancien (hameaux et villages) où l'urbanisation est considérée comme terminée
- **indice "s"** : secteurs où le passage des skieurs est garanti en zone U

ZONE URBANISER

- **AU** : zones d'urbanisation future
- **AUc** : zones d'urbanisation future en attente de réalisation des équipements - logements collectifs
- **AUd** : zones d'urbanisation future en attente de réalisation des équipements - logements individuels et groupés
- **AUf** : zone du Portet où la restructuration du front de neige sera accompagnée d'équipements publics liés au tourisme et aux loisirs
- **AUp** : secteur situé à l'arrière de la mairie destiné à accueillir un projet de parking souterrain

ZONE AGRICOLE

- **A** : zones d'espace agricole productif
- **Aappb** : secteurs soumis à des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
- **Ac** : habitat existant en zone A et non lié à l'activité agricole
- **Ae** : zones dédiées aux bâtiments liés à l'exploitation agricole, existants et futurs
- **As** : zones faisant partie du domaine de sports et de loisirs de la station, compatible avec l'activité agricole
- **Asra** : zones faisant partie du domaine de sports et de loisirs de la station, compatible avec l'activité agricole et destinées à accueillir des restaurants d'altitude

ZONE NATURELLE

- **N** : zones naturelles protégées et non équipées
- **Nd1** : zones dédiées aux dépôts de matériel uniquement. Toute construction interdite
- **Nd2** : zones dédiées aux dépôts de matériel et de matériaux uniquement. Toute construction interdite
- **Neq1** : zones dédiées aux équipements publics liés au dégrilleur et à son fonctionnement
- **Neq2** : zones dédiées aux équipements publics liés à la STEP et à son fonctionnement
- **Neq3** : zones dédiées aux équipements publics liés à l'atpport et à son fonctionnement
- **Neq4** : zones dédiées aux liés à la production hydroélectrique
- **Nf** : secteur destiné à accueillir le cimetièrre et les équipements qui lui sont liés
- **Ng** : secteur destiné à accueillir des stationnements extérieurs non couverts
- **Ng1** : secteur destiné à accueillir des stationnements pour les bus et les navettes
- **Nsidi** : secteur destiné à accueillir une décharge de déchets inertes
- **Ni** : secteurs dédiés aux loisirs et aux sports été et hiver
- **Ni1** : secteurs dédiés à l'accro-branche
- **Ni2** : secteurs dédiés aux loisirs motorisés
- **Ni3** : secteurs dédiés à la pratique du golf
- **Ni4** : secteurs dédiés à la pratique de l'équitation
- **Nis** : secteurs dédiés au camping
- **Nm** : secteurs dédiés aux constructions et équipements militaires
- **Nr** : secteurs dédiés aux refuges
- **Ns** : zones faisant partie du domaine de sports et de loisirs de la station, compatible avec la zone naturelle
- **Ns3** : zones faisant partie du domaine de sports et de loisirs de la station, adaptées à la pratique du golf
- **Nu** : habitat existant en zone N

- Contour de zone
- limite des secteurs indicés "z" : risque identifié par le PPR
- ★ Bâtiment d'élevage
- Constructions non cadastrées
- Permis de construire validés
- Constructions d'intérêt patrimonial repérées au titre de l'article L.123.1-5 7° du CU en zone U et de l'article L.123.3-1 du CU en zone A
- Limite d'étude du PPR
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacements réservés
- Remontées mécaniques
- Servitude liée à l'article L123-1-5 16° du CU
- Servitude liée à l'article L123-2-4 du CU
- limite de secteurs indicés "mi" : aléas miniers
- limite de secteurs indicés "p" : périmètre de protection des sources

Liste des Emplacements Réservés			
N°	Désignation de l'opération	Surface en m2	Collectivité bénéficiaire
1	création de stationnements	1 676	Commune
2	réservoir d'eau potable	61	Commune
3a	élargissement de voie	17	Commune
3b	élargissement de voie	46	Commune
3c	élargissement de voie	46	Commune
3d	création de stationnements	425	Commune
3e	élargissement de voie	21	Commune
3f	élargissement de voie	90	Commune
3g	élargissement de voie	62	Commune
3h	élargissement de voie	65	Commune
4a	création de voie	404	Commune
4b	élargissement de voie	94	Commune
5	création de voie d'accès au dégrilleur	4 075	Commune
6	création de stationnements	1 162	Commune
7	élargissement de voie	44	Commune
8	création de stationnements	456	Commune
9	création de stationnements	630	Commune
10	création de stationnements	366	Commune
11a	création de stationnements	615	Commune
11b	élargissement de voie	23	Commune
11c	aménagement de carrefour	47	Commune
11d	élargissement de voie	175	Commune
11e	création de stationnements	934	Commune
12	création d'un passage piétonnier	185	Commune
13a	création d'une déviation	1 281	Commune
13b	refonte du front de neige	7 765	Commune
14	élargissement de voie	189	Commune
15	élargissement de voie	92	Commune
16a	création de voie	186	Commune
16b	création de voie	10	Commune
16c	création de voie	174	Commune
16d	création de voie	231	Commune
16e	création de voie	280	Commune
16f	création de voie	127	Commune
16g	création de voie	215	Commune
16h	création de voie	233	Commune
16i	création de voie	205	Commune
16j	création de voie et de stationnements	1 854	Commune
16k	création de voie	173	Commune
16l	création de voie et de stationnements	969	Commune
16m	création de voie	40	Commune
17	élargissement de voie	98	Commune
18a	élargissement de voie	3	Commune
18b	élargissement de voie	2	Commune
18c	élargissement de voie et création d'une placette	147	Commune
18d	création d'une placette	60	Commune
19	création de voie d'accès aux ouvrages de protection	345	Commune
20a	élargissement de voie	173	Commune
20b	élargissement de voie	104	Commune
20c	élargissement de voie	44	Commune
20d	élargissement de voie	19	Commune
20e	élargissement de voie	203	Commune
21a	élargissement de voie	201	Commune
21b	élargissement de voie	411	Commune
21c	aménagement d'un arrêt de bus	61	Commune
21d	aménagement de carrefour	146	Commune
21e	aménagement de carrefour	124	Commune
21f	aménagement de carrefour	118	Commune
21g	élargissement de voie	30	Commune
22a	élargissement de voie	20	Commune
22b	élargissement de voie	53	Commune
23	aménagement de carrefour	346	Commune
24a	création de stationnements	1 148	Commune
24b	élargissement de voie	47	Commune
24c	élargissement de voie	7	Commune
24d	élargissement de voie	101	Commune
24e	élargissement de voie	272	Commune
24f	élargissement de voie	30	Commune
25a	élargissement de voie	8	Commune
25b	élargissement de voie	12	Commune
26a	préservation de l'emprise de l'atpport	80	Commune
26b	préservation de l'emprise de l'atpport	107	Commune
26c	préservation de l'emprise de l'atpport	47	Commune
26d	préservation de l'emprise de l'atpport	287	Commune
26e	préservation de l'emprise de l'atpport	381	Commune
26f	préservation de l'emprise de l'atpport	623	Commune
27	aménagement d'un accès	58	Commune

Arrêté par délibération du :
Mise à l'enquête publique par arrêté du :
Approuvé par délibération du :
Echelle : 1/ 20 000e
J.C. Profiteux & J. Terrier
80 place des passagers
38920 Croilles
Tel : 04 78 08 01 24
Email : valloire@valloire.fr

